

Dynamique entrepreneuriale en Algérie quel rôle des institutions? Entrepreneurial dynamics in Algeria what role of institutions?

Harrar Sabéha ^{1*}

¹ faculté des sciences économiques. Université Mohamed Ben Ahmed Oran 2.
Laboratoire de recherche appliqué à la firme, l'industrie et le territoire LARAFIT(Algérie)
sabahharrar@gmail.com

Reçu le: 27/04/2021

Accepté le: 13/05/2021

Publié le: 03/06/2021

Résumé:

En Algérie, depuis plusieurs années, favoriser la création d'entreprise est devenu l'un des axes majeurs de la politique publique. Les initiatives se multiplient avec la mise en place de plusieurs mesures d'aide et de soutien à la promotion des PME, à travers les dispositifs d'aides à la création d'entreprises (ANDI, ANSEJ, CNAC...). Cette démarche entreprise à partir des années 90 a ramené le nombre d'entreprise à croître. Mais les résultats de ces dispositifs sont mitigés malgré les nombreux avantages accordés.

L'objet de notre communication est d'analyser l'efficacité de l'action publique en s'appuyant sur l'appréciation de la perception des entrepreneurs des différents dispositifs publics d'aide à la création d'entreprises quant aux offres des services proposés.

À travers une enquête de terrain auprès de 60 entrepreneurs ayant bénéficié du dispositif CNAC nous essayons de dégager les principaux apports et limites de celui-ci et de proposer quelques recommandations permettant de répondre au mieux aux attentes des jeunes entrepreneurs.

Mots clés: politique d'emploi, entrepreneuriat, dispositifs d'aide à la création d'emploi, Algérie.

JEI Classification Codes: L260 ; J880

Abstract:

In Algeria, for several years, promoting business creation has become one of the major axes of public policy. Initiatives are multiplying with the implementation of several measures of support for the promotion of SMEs, through support schemes for business creation (ANDI, ANSEJ, CNAC ...). This approach, begun in the 1990s, has brought the number of businesses to grow. But the results of these policy are mixed despite the many benefits granted.

The purpose of our communication is to analyze the effectiveness of public action through the assessment of entrepreneurs' perceptions of the various public support mechanisms for business creation as regards the offers of services offered.

Through a field survey of entrepreneurs who have benefited from the CNAC system, we try to identify the main contributions and limits of this one and to propose some recommendations to best meet the expectations of young entrepreneurs.

Keywords : employment policy - entrepreneurship - job creation assistance systems - Algeria.

JEI Classification Codes : L260 ; J880

* *Auteur correspondant.*

1. Introduction :

Les petites et moyennes entreprises qui se créent chaque année constituent le fer de lance du maintien et du développement de l'économie. La création de nouvelles entreprises est considérée comme le meilleur moyen de pourvoir un grand nombre de postes d'emploi et la création de la richesse de valeur ajoutée, de recettes fiscales et d'innovation (Fabre et Kerjosse, 2007). Ainsi la volonté des pouvoirs publics de mettre en place une politique de création d'entreprises pérennes, nécessite non seulement la mise en place des organismes d'accompagnement, qui représente une phase indispensable pour toute nouvelle entreprise (Sammut, 2003), mais aussi, un effort financier très lourd, étant donné que le financement de démarrage constitue, lui aussi, un maillon essentiel dans le maillage du système de promotion de la création d'entreprises. Cette dernière constitue la manifestation la plus visible de l'entrepreneuriat. L'entrepreneuriat est envisagé dans plusieurs pays comme un processus exigeant des efforts et des aides variées, au cours des différentes phases qui vont du projet et de la décision à la consolidation. D'où la nécessité de la mobilisation des dispositifs particuliers au niveau de la politique gouvernementale.

En Algérie, depuis plusieurs années, favoriser la création d'entreprise est devenu l'un des axes majeurs de la politique publique. Les initiatives se multiplient avec la mise en place de plusieurs mesures d'aide et de soutien à la promotion des PME, à travers les dispositifs d'aides à la création d'entreprises (ANDI, ANSEJ, CNAC, ANGEM...). Cette démarche entreprise à partir des années 90 a ramené le nombre d'entreprise à croître. D'après les statistiques, on recense pour 1 092 908 PME, dont 517 818 entreprises créées dans le cadre des dispositifs ANSEJ et CNAC.

Mais l'efficacité des initiatives de soutien à l'entrepreneuriat mises en œuvre par les pouvoirs publics ne peut pas être limitée aux seules statistiques et bilans chiffrés. Il importe de mobiliser d'autres indicateurs synthétisant le jugement des bénéficiaires. Les analyses quantitatives de leurs discours à travers des réponses à des questions ouvertes apportent des éléments utiles et riches (Lebart, 2001)

Dans cette perspective nous proposons d'évaluer la pertinence des dispositifs en s'intéressant particulièrement au dispositif CNAC. Notre question principale est la suivante : les dispositifs sont-ils efficaces pour dynamiser l'entrepreneuriat ?

Nous tenterons de comprendre les nombreuses composantes de ce dispositif en s'appuyant sur la satisfaction exprimée par les entrepreneurs sur les offres de services proposées

Nous envisageons de présenter dans un premier temps les politiques en faveur des PME, leurs caractéristiques et leurs objectifs.

Dans une deuxième partie nous nous intéressons de près aux dispositifs CNAC et ANSEJ. À travers une enquête de terrain auprès des entrepreneurs ayant bénéficié du dispositif CNAC nous essayons de dégager les principaux apports et limites de celui-ci. L'objectif étant d'évaluer l'efficacité de ces politiques et de proposer quelques recommandations permettant de répondre au mieux aux attentes des jeunes entrepreneurs.

2. Revue de littérature

L'entrepreneuriat est un phénomène complexe et multidimensionnel et sa conceptualisation n'est pas chose aisée (Bruyat, 1993 ; Fayolle, 2007) puisque ce concept a été successivement défini dans des approches privilégiant les résultats de l'action d'entreprendre, les caractéristiques des individus agissant en tant qu'entrepreneurs et enfin, les processus et les stratégies conduisant au comportement. L'entrepreneuriat peut être considéré comme une activité qui crée de nombreux emplois mais aussi comme «L'appropriation et la gestion des

ressources humaines et matérielles, dans le but de créer, de développer et d'implanter des solutions permettant de répondre aux besoins des individus » (Gasse, 1992). L'entrepreneur crée des activités pour produire des biens et services utiles à la société, pour lutter contre la pauvreté, et faire face au chômage.

Pour d'autres auteurs, l'entrepreneuriat consiste à prendre des risques. L'entrepreneur est une personne qui est prête à mettre en jeu sa carrière et sa sécurité financière pour mettre en œuvre une idée, à mettre son temps et son capital dans un projet risqué (Knight, 1967, Drucker, 1970). Filion (1999) définit l'entrepreneuriat comme étant "le champ qui étudie la pratique des entrepreneurs : leurs activités, leurs caractéristiques, les effets économiques et sociaux de leur comportement ainsi que les modes de soutien qui leur sont apportés pour faciliter l'expression d'activités entrepreneuriales".

Fayolle considère l'entrepreneuriat comme un état d'esprit et une dynamique d'action qui peut s'enseigner sous diverses formes : sensibilisation et formation aux situations, techniques et outils spécifiques et aussi des mesures d'accompagnement (Fayolle, 2002).

Pour Verstraete et Fayolle (2005), quatre paradigmes permettent de cerner le domaine de recherche en entrepreneuriat : la création d'une organisation (non réduite à la seule création d'entreprise, les expressions « émergence organisationnelle » ou « impulsion d'une organisation » étant plus appropriées), la détection-construction- exploitation d'une occasion d'affaires, la création de valeur, l'innovation. Ces paradigmes peuvent se combiner, plutôt que s'opposer.

En résumé, le vocable d'entrepreneuriat dans la littérature tourne généralement autour de trois concepts selon Julien et Marchesnay : « l'entrepreneur, l'esprit d'entreprise et la création d'entreprise ». Pour notre part, nous considérons l'entrepreneuriat comme l'action d'entreprendre un projet, initier une idée entrepreneuriale et la création de l'entreprise, pour des fins utiles.

Chaque entreprise a son propre processus de création. En effet, le processus est une « suite d'événements non seulement compliqués, car difficiles à résoudre, mais surtout complexes, car impliquant différents éléments (l'environnement, les membres de l'organisation, la personnalité de l'entrepreneur, son expérience personnelle, ainsi que sa capacité à entreprendre (Sammut, 2001). Seulement, pour faciliter la compréhension et l'étude du phénomène, certains auteurs ont schématisé et cartographié le processus en le décortiquant par étapes et/ou activités. Les modèles par étapes ou phases représentent le modèle classique de Churchill et Lewis (1983), et permettent de nous montrer les différents « moments » du processus de création, c'est-à-dire le cheminement de l'idée à l'entreprise.

D'autres auteurs utilisent les modèles par activités ou événements pour décrire le processus de création. Ce modèle permet de montrer les principales activités réalisées par les entrepreneurs pour créer une entreprise. Les travaux de Reynolds et Miller (1992), Carter, Gartner et Reynolds (1996), Reynolds et White (1997) utilisent cette approche et sont à la base des travaux du ERC (Entrepreneurship Research Consortium) dont ceux de Delmar et Shane, 2002, et de Gasse, Diochon et Menzies, 2004.

Dans certains modèles, les étapes et les activités sont regroupées. C'est le cas, par exemple, chez Vesper (1990) et chez Gelderen, Bosma et Thurik (2001). Cependant, Sammut (2001) propose quatre scénarios de démarrage : incrémental, progressif, chaotique et planifié.

3. Evolution de l'entrepreneuriat en Algérie

3.1. Les lois et le cadre institutionnel de l'investissement privé

Depuis que l'Algérie s'est engagée dans le processus de réformes économiques, plusieurs changements ont touché le secteur privé.

En effet, le « tout planifié » montre ses limites, à partir de 1990 l'Etat engage d'importantes réformes qui touchent aussi bien le domaine politique qu'économique. Ces changements se concrétisent dans la constitution de 1989 qui instaure la démocratie et le multipartisme ainsi que le passage à l'économie de marché. La période allant de 1990 à 1992 est une période de transition consacrée à la fixation des règles de gestion pour la mobilisation et l'orientation tant des ressources financières que des ressources humaines et naturelles sous l'œil vigilant du FMI, la Banque Mondiale et l'Union Européenne.

Les réformes consacrées en 1994 par l'adoption du programme d'ajustement structurel (PAS), ont lancé l'Algérie dans une économie de marché avec la mise en œuvre d'un cadre institutionnel cohérent et propice aux transformations du système économique.

Ce processus a influencé la dynamique entrepreneuriale et a permis l'émergence de bon nombre d'entreprises et de projets d'investissement. Toutefois, l'esprit de l'entreprise et l'avènement d'une véritable industrie privée tardent de se montrer. En effet, l'investissement privé en Algérie a fait l'objet de plusieurs textes réglementaires, de 1962 à nos jours on compte sept codes d'investissement. A ces lois on peut ajouter également la loi sur le crédit et la monnaie 90/10. A la lumière de ces dispositifs, l'initiative privée a acquis un nouveau souffle. Le processus de réforme a permis de donner un nombre de résultat dans la mesure où il a enclenché une stabilisation du cadre macroéconomique et a incité les entreprises à s'initier aux règles de la commercialité. Mais les résultats effectifs de tous ces dispositifs restent mitigés, fragilisés et encore très insuffisants sur le terrain.

La restructuration qu'a connue l'entreprise algérienne a nécessité la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique propice à la nouvelle donne du passage à l'économie du marché et aux fonctionnements de ses mécanismes.

Au plan juridique, un important dispositif a été mis en place et qui n'a pas cessé d'évoluer depuis le décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993 jusqu'à la nouvelle réforme relative à l'adoption d'un nouveau Code de l'investissement de 2016.

En effet, les la juridiction existante avant 1993 constituait une juridiction de contrôle de la part de l'Etat de l'activité économique privée. Il s'agissait des codes de 1966 et de 1982 qui, selon les experts, étaient considérés comme un régime de contrôle préventif (Laggoune 1996).

La liberté d'investissement fut instaurée à partir de 1993 avec la mise en place d'un cadre incitatif reposant sur un ensemble de réglementations qui traduit la volonté politique du gouvernement d'encourager l'investissement.

La plus importante réglementation est l'ordonnance du 21 août 2001 relative au développement de l'investissement qui a annulé le décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement. L'ordonnance de 2001 constitue un progrès, sans toutefois changer fondamentalement le régime de l'investissement. En effet, elle a permis l'adoption d'une nouvelle législation en matière d'investissement en consacrant la liberté d'investir directement ou en partenariat et en autorisant toutes les formes de contribution du capital privé. Elle a permis également la création des zones franches, a garanti le rapatriement des capitaux et des revenus et a prévu plusieurs avantages fiscaux.

Le nouveau code de l'investissement consacré par la loi n°16-09 du 3 août 2016 vise la relance de l'investissement et l'amélioration de l'environnement de l'entreprise et de l'investissement par la refonte du dispositif régissant l'investissement. Cette loi s'articule autour de trois axes :

- l'ajustement du cadre de régulation de l'IDE ;
- la mise en adéquation du système d'incitations avec la politique de développement économique ;
- la reconstruction de l'architecture institutionnelle.

Le cadre juridique algérien dans son ensemble s'adapte progressivement aux obligations d'une économie de marché. Toutefois, il est à noter que malgré son amélioration continue, le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers présente des limites et les objectifs visés par les différents textes sont partiellement atteints du fait des lenteurs, des coûts et de l'incertitude des procédures administratives qui l'ont rendu fortement inopérant sur le terrain. En outre, d'autres problèmes tel que la faible qualité technique des décisions de justice, ou leur publicité ou encore le rôle très faible de la jurisprudence en matière d'unification de la loi pose le problème récurrent de la formation des magistrats.

Parallèlement à l'amélioration de l'environnement juridique, le cadre institutionnel avait sa part dans le processus des réformes. L'Etat a mis en place une série de dispositifs pour stimuler l'investissement privé dans l'objectif de créer la richesse et l'emploi. Les trois dispositifs phares sont, l'ANDI, l'ANSEJ et la CNAC. Ces dispositifs ont certes attiré les jeunes vers l'entrepreneuriat mais cette attirance est justifiée par un environnement dominé par le chômage qui constitue la principale motivation de ces jeunes vers l'entrepreneuriat. Caractérisés par les grandes facilités et des financements abusifs ces dispositifs sont-ils efficaces pour dynamiser l'entrepreneuriat ?

La politique de l'emploi de l'Algérie souvent décriée par les économistes suscite plusieurs interrogations quant aux réalisations concrètes et l'apport des dispositifs. Ceux-ci estiment que ces dispositifs visent des objectifs aussi bien sociaux qu'économiques, Pour M. Mebtoul, ces programmes pour lesquels l'Algérie dépense chaque année des milliards de dollars sont beaucoup plus destinés à calmer « le front social » qu'à créer des entreprises pérennes et créatrices de valeur ajoutée durable¹.

3.2. Les dispositifs CNAC et ANSEJ

3.2.1 Présentation des dispositifs

Le dispositif CNAC : Depuis sa création en 1994, en tant qu'institution publique de Sécurité Sociale chargée d'amortir les effets sociaux consécutifs suite aux licenciements massifs des travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du plan d'ajustement structurel (PAS), la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) a mené plusieurs missions : le régime juridique d'indemnisation du chômage, à partir de sa création en 1994, les mesures actives d'aide à la réinsertion des chômeurs allocataires et d'aide aux entreprises en difficulté, à partir de 1998, le dispositif de soutien à la création d'activité par les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 55 ans, à partir de 2004.

Par cette nouvelle mission, la CNAC met à la disposition des chômeurs âgés de 30 à 55 ans un crédit triangulaire (CNAC- Banque- Entrepreneur) dont le montant maximal de

¹ <https://www.lematindz.net/news/5031-investissement-le-professeur-mebtoul-demonte-les-chiffres-du-premier-ministere.html>

l'investissement est de 10 millions de DA. Le montage financier du projet d'investissement est constitué d'un apport personnel de l'entrepreneur, un prêt non rémunéré accordé par la CNAC de l'ordre de 29% ou 28% du montant global de l'investissement et d'un prêt bancaire représentant 70% du montant de l'investissement.

Afin de bénéficier de ce dispositif, l'entrepreneur doit remplir certaines conditions dont les principales : d'être âgé entre 30 et 55 ans, titulaire d'un diplôme et être en situation de chômage.

ANSEJ : Cette agence a été créée en 1996, en appliquant des dispositions de l'ordonnance n°96-14 du 24 1996, elle est chargée de l'encouragement, du soutien de l'accompagnement des jeunes chômeurs porteurs des idées de projets de création d'entreprise. Ce dispositif a pour but d'aider les jeunes à créer leurs micros entreprises de production de biens et services. L'ANSEJ soutient, conseille et accompagne les porteurs de projets âgés entre 19 et 35 ans dans la réalisation de leur idée entrepreneuriale.

Le financement des projets de création de micro-entreprises est triangulaire entre les jeunes promoteurs, les fonds ANSEJ et la banque ou mixte l'ANSEJ et les promoteurs. Le montant d'investissement des projets initiés par les jeunes promoteurs ANSEJ peut aller jusqu'à 10 000 000.00 DA.

Ces dispositifs offrent plusieurs avantages en phase de réalisation et d'exploitation, parmi les avantages on retrouve :

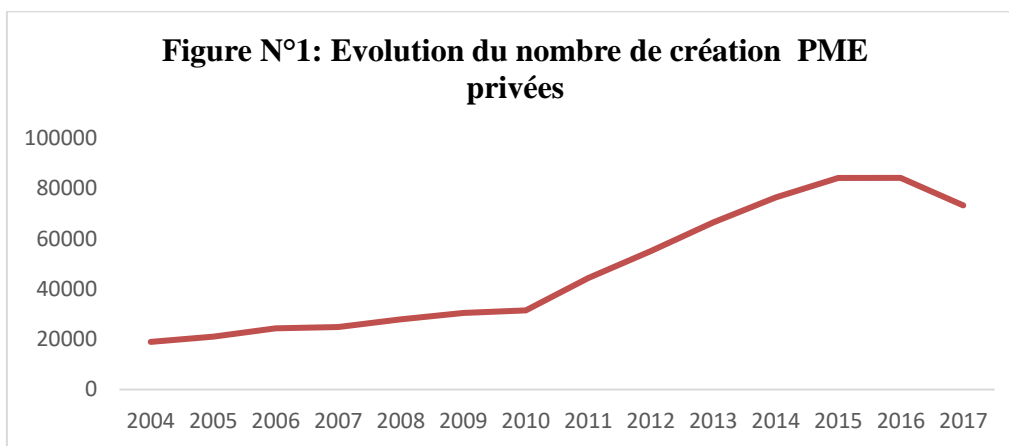
- L'application du taux réduit de 5% en matière de droits de douanes pour les biens d'équipement importés destinés à la réalisation de l'investissement ;
- L'exonération des droits d'enregistrement des actes constitutifs des sociétés ;
- L'exemption du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions immobilières destinées à la création d'activités.
- Bonification des taux d'intérêt bancaires à 100 %
- Un abattement d'impôt sur le revenu global (IRG) ou l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) selon le cas, ainsi que sur la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) à l'issue de la période d'exonération, pendant les trois (03) premières années d'imposition à savoir :
 - 1^{ère} année d'imposition : un abattement de 70% ;
 - 2^{ème} année d'imposition : un abattement de 50% ;
 - 3^{ème} année d'imposition : un abattement de 25%.

3.2.2 Bilans des dispositifs

Comme nous l'avons souligné aux paragraphes précédents, la prise de conscience du profit économique que peut apporter la création d'entreprises se voit clairement dans la démarche du gouvernement algérien. En effet, depuis la mise en place des dispositifs d'aide à la création de l'emploi (CNAC, ANSEJ) à partir des années 90, le nombre d'entreprise ne cesse de croître.

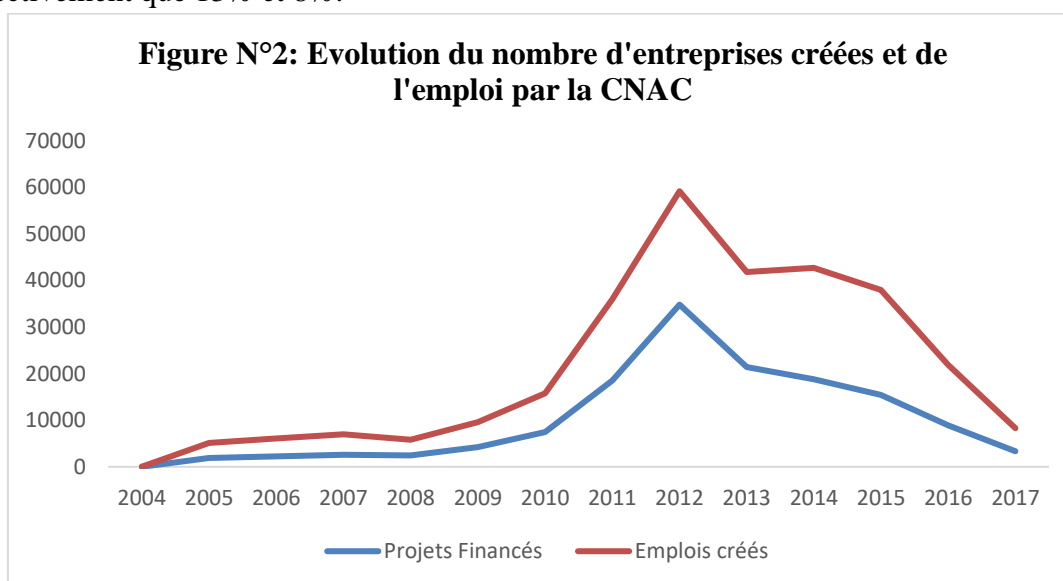
On compte actuellement 1 093 170 PME privées employant 2 690 246 personnes². En terme de création d'entreprise, le nombre de création a connu une forte évolution en passant de 18 987 création en 2004 à 73 317 en 2017.

² 99% des PME en Algérie sont des entreprises privées.



Source : notre construction à partir des données du ministère de l'industrie.

La démarche gouvernementale a pour souhait d'atteindre des résultats ambitieux en matière d'entrepreneuriat et de créations d'entreprises. Or malgré les efforts pris ces dernières années l'objectif est loin d'être atteint, seulement 565 880 entreprises ont été créées entre 2004 et 2017 sur un objectif de 1 un million. dont 517 818 entreprises ont été créées par la CNAC et l'ANSEJ. Selon les statistiques, depuis sa création, le dispositif CNAC a financé 142 056 pourvoyant 297 020 emplois directs. Le montant de financement de ces projets s'élève à 464 676 831 849 DA dont 131 647 976 447 DA de la CNAC. La répartition par secteur des projets financiers fait apparaître la prédominance du secteur des transports avec une part de 41%. Les entrepreneurs ne semblent pas intéressés par les secteurs de l'agriculture et l'industrie qui ne représentent respectivement que 13% et 8%.



Source : notre construction à partir des données du ministère de l'industrie.

Le graphe fait apparaître la tendance d'évolution des entreprises créées. Durant les 5 premières années du dispositif nous constatons une timide évolution, cette tendance change à partir de 2009 où nous enregistrons une forte hausse de nombre de projets financés avec un pic en 2012. La baisse du nombre de création se fait ressentir à partir de 2014. Depuis cette date nous enregistrons un très grand recul des réalisations du dispositif. Ceci s'explique principalement par le gel de quelques activités notamment le transport

Quant à l'ANSEJ, nous enregistrons la création de 374 325 entreprises employant 892 699. Le total du financement de ces projets est à l'ordre de 1 178 755 906 815,73. Il est à noter que 24% des projets financés exercent dans le domaine des transports, l'agriculture ne représente que 14% et l'industrie 7%.

Table N°1 : Evolution du financement des projets et de l'emploi par l'ANSEJ

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Projets Financés	10 563	8 645	3 987	14 750	8 285	45 991	28 792	69 064	43 039	40 856	23 676	11 262	6 345
Emplois créés	30 483	24 500	10 758	43 360	23 447	120 735	56 021	139 611	96 233	93 140	51 570	22 766	14 435

Source : notre construction à partir des données du ministère de l'industrie.

L'impact économique est considérable mais il reste loin d'amener le nombre de création au niveau souhaité.

4. Contraintes perçues par les promoteurs : résultats de l'enquête

Cette partie est consacrée à l'analyse des résultats d'une enquête menée auprès d'un échantillon d'entrepreneurs de la wilaya de Tlemcen. Notre enquête a touché 60 entrepreneurs ayant bénéficié du dispositif CNAC. Nous avons interrogé ces entrepreneurs à l'aide d'un entretien semi directif qui porte essentiellement sur la perception, les attentes et la satisfaction des entrepreneurs à l'égard du dispositif CNAC.

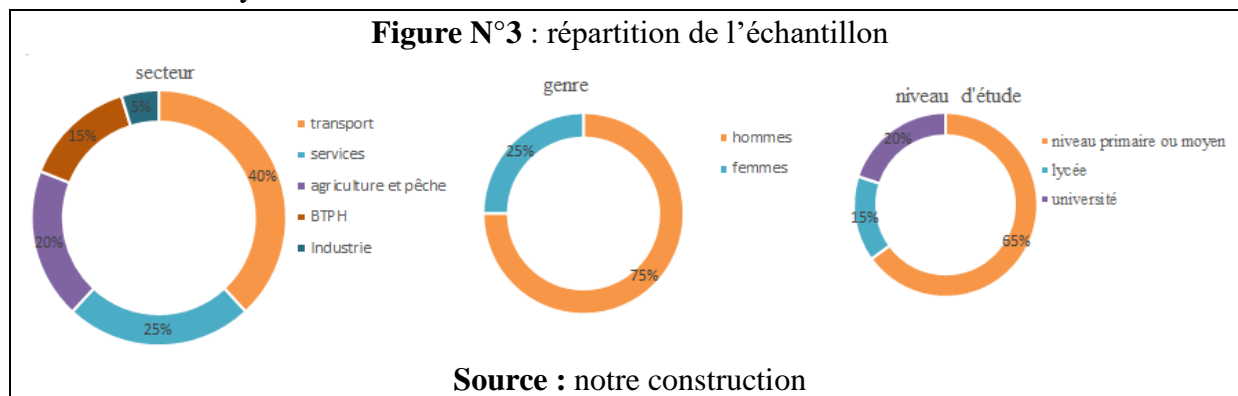
Dans un premier temps nous allons présenter les caractéristiques globales des entreprises échantillonnées, puis nous tenterons de ressortir les principales limites des dispositifs telles que perçues par les initiateurs de projets. Il s'agit d'analyser l'efficacité de l'action publique à travers l'appréciation de la perception des entrepreneurs des différents dispositifs publics d'aide à la création d'entreprises.

4.1 Caractéristiques des entreprises de l'échantillon

Notre échantillon est composé de 60 TPE comprenant en moyenne 02 employés. Les entreprises interrogées exercent principalement dans le secteur des transports avec 40%, 25% des services, 20% agriculture et pêche, 10% BTPH et 5% industrie. Il est à rappeler que selon les données officielles pour ce qui est de la répartition des projets par secteurs, c'est celui des transports qui a attiré le plus d'investissements, suivi de près par le secteur des services, suivi de loin par les secteurs de de l'agriculture et l'industrie.

Les données relatives aux entrepreneurs révèlent que 75% de ceux-ci sont masculins. Leur âge moyen est de 40 ans. Quant à leur niveau d'instruction, les résultats présentent des niveaux différents, ainsi nous enregistrons 65 % d'entrepreneurs ayant un niveau primaire ou moyen, 15 % ont fait le lycée et 20% ont un niveau universitaire.

Figure N°3 : répartition de l'échantillon



4.2 Les dispositifs publics d'aide à la création d'entreprise en Algérie ; quelle pertinence ?

L'analyse de l'efficacité des politiques publiques ainsi que les offres proposées aux entrepreneurs par le biais du dispositif CNAC fait ressortir plusieurs constats.

Dans un premier point, les porteurs de projet expriment un besoin de financement, qui leur permet la concrétisation de leur projet. La majorité d'entre eux (65%) déclarent être attiré par les avantages, l'accompagnement et les formations offerts par le dispositif. Pour le reste une certaine méfiance envers le dispositif, et qui est traduite par le manque d'information et de lisibilité concernant le dispositif (les formules, le remboursement,.....etc) (34%), la médiocrité de l'accueil (25%) et le nombre limité de rencontre avec les conseillers et plus particulièrement le peu de temps consacré pour l'explication des démarches (41%).

Nos discussions avec les initiateurs de projets ont attiré notre attention quant à la lisibilité du dispositif et la multiplication des acteurs. D'après eux les dispositifs jouissent d'une moindre lisibilité et d'une lourdeur administrative flagrante notamment pour les personnes qui ont un niveau d'instruction limité. Ces obstacles institutionnels entraînent une lenteur pour la réalisation du projet.

Selon les déclarations des répondants, le temps moyens de l'achèvement de toute la procédure (du dépôt du dossier jusqu'au financement du projet) s'élève à 11 mois. Il est à noter que la CNAC a procédé à plusieurs allègements (diminution dans le nombre de pièces constitutives du dossier, inscription sur le site, intermédiation avec la banque,Etc). Ces mesures sont censées réduire la durée de la réalisation du projet à 6 mois.

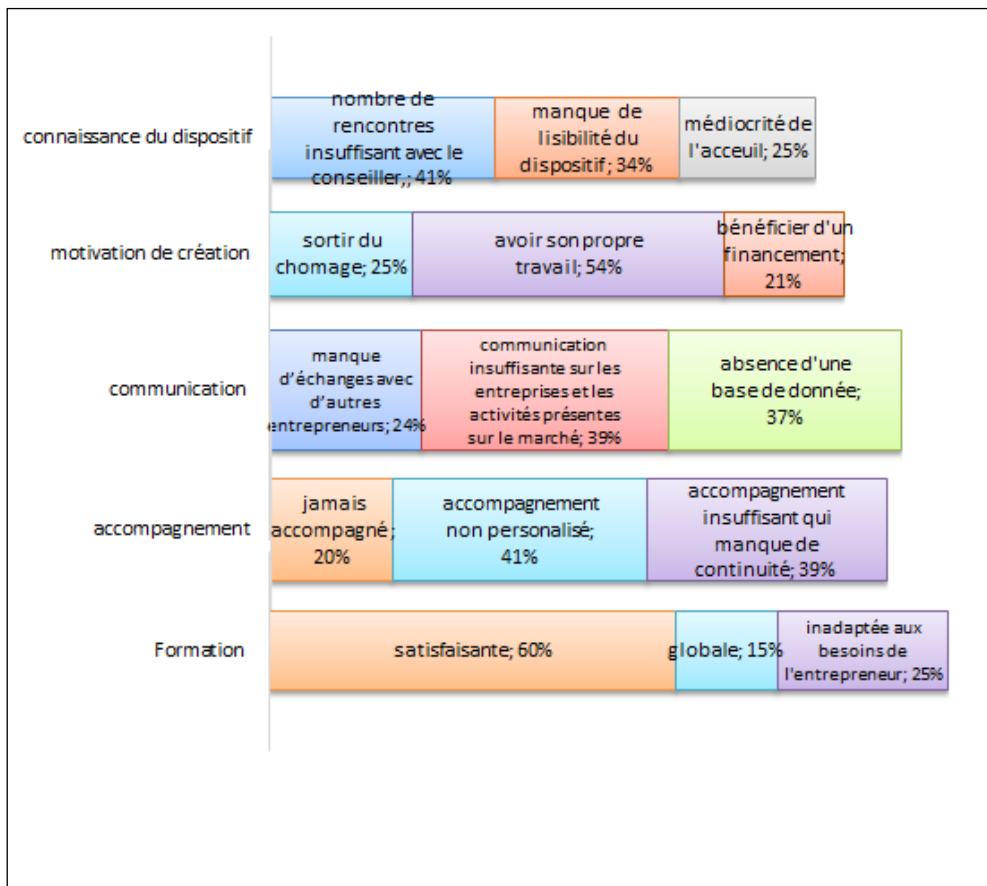
D'après notre enquête, les personnes bien informées des dispositifs ont un niveau universitaire. Ces derniers déclarent avoir pris connaissance du dispositif à travers les portes ouvertes de la CNAC organisées au sein des universités, des centres de formations, à travers aussi les réseaux sociaux et la radio locale.

L'accès à une information adéquate et la communication constituent un point faible du dispositif. Nos entrevues avec les entrepreneurs (37% des répondants) font entendre que le dispositif manque d'une base de données sur les projets à entreprendre, les marchés, les perspectives. 39% nous ont affirmé leur totale ignorance quant aux données clés du secteur dans lequel ils ont investi (Si le marché est porteur ou non, s'il est concurrentiel, combien est le nombre de concurrents, comment s'approvisionner, comment commercialiser, opportunités d'investissement, clients, fournisseurs ...), faute de communication et par manque de contact avec d'autres promoteurs (24%).

En ce qui concerne la formation, tous les entrepreneurs affirment avoir suivi une formation (Entrepreneuriat, GERME)³. 25% estiment que la formation est insatisfaisante et ne répond pas à leurs besoins. Par contre 60% déclarent être satisfaits de cette formation. Pour ce point les entrepreneurs nous ont expliqué que le contenu de la formation est varié et touche plusieurs points importants à savoir: l'entreprise et son environnement, le marketing, les

³ GERME est la composante francophone du Programme international SIYB « Start and Improve Your Business » son objectif est d'améliorer de manière durable les performances de la micro et petite entreprise par la formation des entrepreneurs potentiels et ceux en activité

règles de fonctionnement d'une TPE, la comptabilité, la gestion financière / relation avec les banque et les assurances, et la fiscalité. Outre ces programmes, des exercices et simulations sont réalisés avec les promoteurs, appuyés par des présentations pratiques de certains partenaires (CNAS, CASNOS, IMPOTS, BANQUE, ASSURANCE).



D'un autre côté, les entrepreneurs éprouvent une grande insatisfaction quant à l'accompagnement post création. Le dispositif offre aux entrepreneurs par le biais des conseillers animateurs, un accompagnement sur une période de trois ans dans les phases de prédémarrage et démarrage de projets. Mais cette démarche reste globale et faible. 20% des entrepreneurs déclarent qu'ils n'ont jamais été accompagnés sur le terrain. 39% estiment être abandonnés faute de continuité de l'accompagnement. Quant à la démarche de l'accompagnement, les entrepreneurs la qualifient de non personnalisée.

L'appréciation portée par les entrepreneurs sur le financement reste floue entre ceux qui estiment que le dispositif est une opportunité pour accéder au financement et ceux qui estiment que l'accès au crédit est compliqué. Se trouvant au chômage et dans une situation sociale difficile, 25% des entrepreneurs interrogés affirment que leur intention entrepreneuriale est guidée par le besoin de sortir du chômage et 54% déclarent avoir la motivation de créer leurs propres entreprises.

Seulement 15% des personnes qu'on a interrogées indiquent leur satisfaction quant à l'accès au financement qui leur a permis de réussir leurs projets. Par contre, 60% des entrepreneurs pointent du doigt la lenteur des démarches, la réticence des banques à leur accorder des crédits supplémentaires.

5. Conclusion :

Les dispositifs mis en place par l'Etat pour enrayer le chômage semblent donner leurs fruits. Au vu des bilans chiffrés, la politique de l'emploi en Algérie est très satisfaisante. En effet, les statistiques publiées montrent clairement l'engouement des jeunes vers l'entrepreneuriat. Les dispositifs répondent aux besoins des entrepreneurs en matière de financement et réduisent les difficultés qui les empêchent de créer leurs micro-entreprises. Mais la seule présentation globale des résultats des dispositifs n'est pas suffisante pour cerner l'efficacité et l'efficience des politiques menées. Plusieurs questions restent à analyser notamment la justification des dépenses engagées et l'essor de l'entrepreneuriat.

Notre enquête a pu mettre en lumière les nombreux freins qui restent tout de même à lever pour atteindre de meilleurs résultats en matière de l'emploi.

Plusieurs limites et insuffisances furent révélés par les entrepreneurs ayant répondu à notre questionnaire.

Il s'est avéré que le succès des dispositifs s'explique par l'environnement du chômage dans lequel se trouvaient les porteurs de projet. Le chômage est le moteur de la dynamique de création d'entreprise, la motivation des entrepreneurs s'articule autour de la création de leurs propres emplois et ne s'appuie pas sur les valeurs de l'entrepreneuriat et la volonté d'entreprendre. Ce constat auquel nous avons abouti explique les taux élevés de la mortalité des entreprises créées.

Les dispositifs actuels d'aide à la création d'entreprise ne sont pas suffisants pour assurer les conditions de pérennisation des entreprises créées. Ceux-ci sont certes bien structurés et complets sur le plan réglementaire mais ils souffrent d'une incohérence entre les différentes parties prenantes du dispositif. Ces organismes guident les entrepreneurs dans leur démarche administrative mais n'offrent pas un réel accompagnement avant le démarrage de leurs activités. Ces insuffisances se traduisent par la lenteur de la réalisation des projets et elles développent chez les entrepreneurs un sentiment de méfiance.

Le manque d'information et de communication fait que les dispositifs n'agissent pas fortement en matière d'entrepreneuriat. Les dispositifs n'ont pas réussi à animer et à encourager l'esprit d'entreprendre chez les porteurs de projets. Ceux-ci s'orientent vers l'entrepreneuriat comme un ultime choix pour sortir du chômage.

L'accompagnement est le maillon le plus faible du dispositif. Globalement, les entrepreneurs ne sont pas satisfaits des dispositifs d'accompagnement qui interviennent avant et après le démarrage de leur activité. Ils considèrent qu'ils sont abandonnés et livrés à eux même dans le monde des affaires.

D'une manière générale, les résultats des organismes chargés de l'emploi (ANDI l'ANSEJ, CNAC) en référence aux projets réalisés sont mitigés malgré les nombreux avantages accordés. Plusieurs contraintes et lacunes doivent être revues afin de mettre en place les assises essentielles à l'essor de l'entrepreneuriat. Il semble nécessaire d'établir un écosystème entrepreneurial favorable et adapté aux besoins des entrepreneurs en mettant en synergie les différents acteurs (structures de financement, accompagnement banques, incubateurs,...). Les entreprises créées dans le cadre des différents dispositifs sont peu préparées et encourent des risques majeures face à la concurrence rencontrée sur les marchés nationaux et étrangers. De ce fait, les programmes d'aides doivent prendre en compte les caractéristiques des bénéficiaires

et leur offrir des formations plus pointues en intégrant des modules de formations dédiés à la connaissance de l'entreprise, à l'environnement entrepreneurial et à l'esprit d'entreprendre.

D'une autre part, le développement de l'esprit d'entreprendre devient une urgence dans un pays où la culture de l'entrepreneuriat est quasi absente. A ce titre, le développement des démarches de sensibilisation des élèves depuis leur jeune âge à l'entrepreneuriat et la généralisation de l'enseignement de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes dans toutes les filières de l'enseignement supérieur.

Les pouvoirs publics devraient atténuer toutes ces insuffisances pour réaliser de meilleurs résultats et développer l'entrepreneuriat en Algérie.

6. Liste Bibliographique:

BASSO, O. (2006) « Le manager entrepreneur : entre discours et réalité, diriger en entrepreneur », Edition Village Mondial, Paris.

MADOUI, M. (2004) « Entrepreneur et Pme: approches algéro française», Edition L'Harmattan, collection logique sociale, Paris.

BOUCHIKHI. H, KIMBERLEY.J (1994), Entrepreneurs et Gestionnaires, Les Ed d'Organisation.

SAMMUT S. (2003), « L'accompagnement du créateur de petite entreprise. Entre autonomie, improvisation et créativité », in MARION S., NOËL X., SAMMUT S., SENICOURT P. (eds), *Réflexions sur les outils et les méthodes à l'usage du créateur d'entreprise*, Editions de l'ADREG

BRUYAT C. (1993), Création d'entreprises : contribution épistémologiques et modélisation. Thèse pour le doctorat es Sciences de Gestion, Université de Grenoble II.

KALLEL BOUKHRIS. A (2015), Les systèmes d'appui à la création d'entreprises en Tunisie: quels enjeux et quels rôles pour les jeunes diplômés porteurs de projets? : Cas de la région de Sfax, THÈSE de Doctorat en Sciences Économiques de l'Université de Sfax et l'Université de Bourgogne.

AKNINE SOUIDI Rosa et FERFERA M. Yacine (2014), Entrepreneuriat et création d'entreprise en Algérie : une lecture à partir des dispositifs de soutien et d'aide à la création des entreprises, *Revue des Sciences Économiques et de Gestion* n° 14.

ALBERT.P, FAYOLLE.A, MARION S. (1994), L'évolution du système d'appui à la création d'entreprises, *Revue Française de Gestion*, n°101, p. 100-112.

BOUTILLIER. S, UZUNIDI D. (1998), L'entrepreneur dans la théorie économique, *Problèmes économiques*, n°2482, p. 1-9

FABRE ET KERJOSSE (2007), Création d'entreprises et Emploi : La dynamique sur trois ans, INSEE PREMIERE. <http://www.epsilon.insee.fr:80/jspui/handle/1/107>

Lebart L (2001), Traitement statistique des questions ouvertes : quelques pistes de recherche
Journal de la société française de statistique, Tome 142 (2001) no. 4, pp. 7-20.

MESSEGHEM.K, SAMMUT.S (2010) : Accompagnement du créateur : de l'isolement à la
recherche de légitimité, revue de l'entrepreneuriat, N°01 vol. 09.

SAMMUT. S (1998), Comment aider les petites entreprises jeunes ?, Revue Française de
Gestion, septembre – décembre, p.28-41.

KOKOU DOKOU. A.G (2001), Accompagnement Entrepreneurial Et Construction Des
Facteurs Clés De Succès, XIème Conférence de l'Association Internationale de Management
Stratégique 13-14-15 juin.

VERSTREATE.T et FAYOLLE.A (2004) : « quatre paradigme pour cerner le domaine de
recherche en entrepreneuriat », 7ème Congrès International en Entrepreneuriat et PME,
Montpellier.

Ministère de l'Industrie et de l'énergie, [Bulletins d'information statistique de la PME](#)